

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL POUR LA GESTION DES DECHETS DES EVENEMENTS

A RETOURNER MINIMUM 4 SEMAINES AVANT LA DATE DEMANDEE à
manifestation@sictomsudgironde.fr

pour toute information complémentaire vous pouvez nous joindre au 06 81 37 51 55

Entre :

- 🚩 **Le Sictom du Sud-Gironde**, Syndicat Intercommunautaire de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères : Z.A de Dumès - 5 rue Marcel Paul - 33210 LANGON
Représenté par **Christophe DORAY, son Président**,

Et :

- 🚩 **La commune / l'association** :
- Adresse :
- Téléphone :
- SIRET :

- Représenté par :
- Fonction :
- Téléphone :
- Mail :

L'évènement :

- Nom de l'évènement** :
- Lieu de l'évènement** :
- Commune de l'évènement** :
- Date de l'évènement** :
- Type d'évènement** :

- Nombre de personnes attendues** :

- Type de restauration ou buvette sur place** :
- Téléphone** :
- Mail** :

ARTICLE 1 – OBJET DU PRET

La présente convention a pour objet de poser les conditions de mise à disposition du contractant concernant le Kit Manif, propriété du Sictom Sud-Gironde. Le matériel pouvant être mis à disposition est le suivant :

Pré-collecte pour le public (ou les stands)



Des bacs de tri de 80L
(bacs verts, jaunes et noirs)
A vider dans un point
d'apport volontaire, ou un
bac de tri
à rendre vides



Totem porte-sacs (100l) noir et jaune (15kg).

Sacs noirs et jaunes fournis
(rendre les inutilisés). Roulettes et
poids de lestage (10kg) si besoin.

**En fonction
de la disponibilité et du site**

Matériel pour la collecte (à ne pas mettre à disposition du public)

Si aucun bacs disponibles sur le site de la manifestation ou pas assez. A présenter à la collecte le jour de collecte (organisation en amont avec le référent)



Des bacs de collecte
de tri de 770L
Sous condition
**Les bacs non triés
seront facturés**



Des bacs de collecte
d'ordures
ménagères de 770L
Sous condition
**Les bacs non triés
seront facturés**



Des Movéas de 700L (pour
le verre).
Sous condition (colonne de
tri éloignée et production
importante)

Dispositifs de tri :

- Le tri est obligatoire sur les manifestations du territoire
- Les bacs de tri sont à disposition du public et des stands buvettes ou restaurations.
- Les bacs de collecte sont à présenter en bord de route le jour de collecte (pour connaître le jour de collecte rendez-vous sur www.sictomsudgironde.fr)
- Les movéas sont à disposition des manifestations se déroulant sur plusieurs jours, avec grosse production de verre et sous condition de faisabilité de la collecte



TRI DES DECHETS 2025

BAC MAL ou NON TRIÉ = BAC FACTURÉ

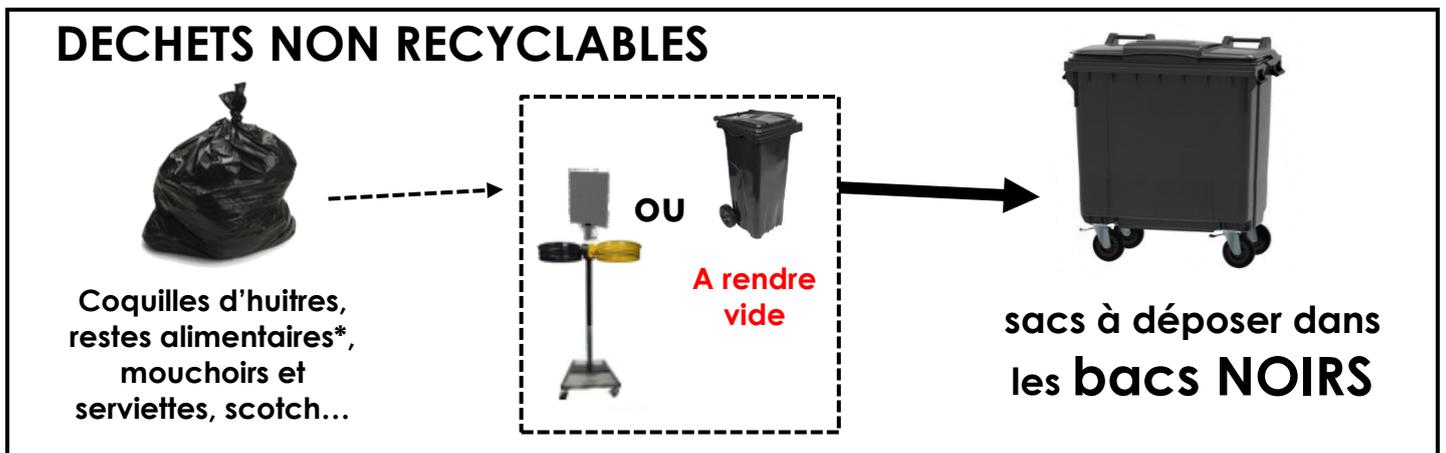
EMBALLAGES ET PAPIERS (EN VRAC/PAS EN SAC) voir au verso



VERRE



DECHETS NON RECYCLABLES



*Des solutions pour les déchets alimentaires existent ! Demandez des informations

COMPOSITION DU KIT MANIF SOUHAITÉ

(A VALIDER avec le Sictom du Sud-Gironde) :

Pour tout nouveau contractant ou nouvelle manifestation, un échange préalable avec le Sictom du Sud-Gironde est à prévoir afin de déterminer le dispositif adapté à votre évènement.

Contactez-nous au 06 81 37 51 55 ou par mail manifestation@sictomsudgironde.fr.

A disposition du public				A disposition uniquement des organisateurs		
Totem porte sac bi-flux	BACS DE TRI (à rendre vides)			Movéa (petite colonne de tri)	Bac de collecte (ordures ménagères)	Bac de collecte (tri)
JAUNE ET NOIR Sacs poubelles	JAUNE : Tous les papiers et emballages A vider dans un bac de collecte jaune	VERT Verre : bouteille, pot, bocal... A vider dans un point d'apport volontaire	NOIR Ordures ménagères Prévoir des sacs poubelles de 100 litres	VERT Verre bouteille, pot, bocal... <u>Sous conditions spécifiques</u>	BAC de 770l A présenter à la collecte. Bac non trié = facturé 50€	BAC de 770l A présenter à la collecte. Bac non trié = facturé 50€
Quantité souhaité						
Validation du Sictom						

Pour aller plus loin :

- **Des gobelets réutilisables** (de 25cl et de 12cl) sont **disponibles à l'achat** afin de vous équiper et éviter l'utilisation de gobelets jetables.
L'achat de gobelets est **proposé à 0.40€ l'unité** ; La mise en place d'une consigne (1€ le gobelets est préconisée afin de conserver votre stock et assurer le remplacement des gobelets manquants, perdus ou cassés).
- **Vous souhaitez obtenir de la vaisselle en dur réutilisable (assiettes, couverts, tasses à café...)?**
Venez à la zone de réemploi ou téléphonez nous !
- **Vous souhaitez séparer vos biodéchets et les recycler ?**
Nous pouvons y réfléchir ensemble au cours de notre échange préalable !
- **Intervention possible** sur vos évènements pour former vos bénévoles en amont de l'évènement ou sensibiliser le grand public au tri, au recyclage, au compostage... par le biais d'animation ou d'un stand
N'hésitez pas à contacter notre animatrice à animation@sictomsudgironde.fr ou au 06 17 49 90 28



ARTICLE 2 – MODALITES DE RETRAIT ET DE RETOUR DU KIT MANIF

Livraison sur rendez-vous en présence du référent organisateur

Nom du contact référent :

Téléphone(s) du contact (portable) :

Adresse (précise) de livraison et de récupération:

.....

.....

.....

Date souhaitée pour la livraison :

Date souhaitée pour la récupération :

La date et l'horaire de rendez-vous seront confirmés par téléphone avec l'agent du Sictom du Sud-Gironde

A noter :

A la livraison, comme à la récupération du matériel, une personne de l'organisation devra être présente et :

- vérifier que les quantités, à la livraison et au retour, sont conformes à la convention,
- signer le bon de livraison du matériel.

Tout bac non restitué ou détérioré sera facturé.

Tout bac de tri devra être rendu VIDE.

ARTICLE 3 – CONDITIONS APPLICABLES A LA PRESENTE CONVENTION

Le prêt du Kit Manif est consenti à titre gracieux. Sous peine de résiliation de plein droit de la présente convention, le contractant devra respecter les conditions décrites ci-dessous.

Article 3.1 : Obligation du contractant

- Assurer la présence d'une personne de l'organisation** à la livraison et au retour du matériel afin de signer le bon de livraison et de retour avec l'agent du Sictom Sud-Gironde.
En cas d'absence, aucune réclamation ne pourra être prise en compte et le comptage de l'agent du Sictom Sud-Gironde fera foi.
- Assurer le tri en respectant les consignes du Sictom du Sud-Gironde** durant toute la durée de la manifestation, ce qui implique également, une sensibilisation du personnel présent sur les lieux.
- Vider les bacs** prêtés dans un point d'apport volontaire.

Article 3.2 : Restitution des outils

En cas de détérioration ou de non restitution, le contractant sera facturé par le Sictom du Sud-Gironde: **30 € Net par bac manquant. Tout porte sac manquant sera à remplacer.**

La facturation est effectuée sur la base du comptage effectué par l'agent du Sictom du Sud-Gironde avec le référent de la manifestation. En cas d'absence du référent, le comptage de l'agent du Sictom du Sud-Gironde fait foi.

Article 3.3 : Obligation de mise en place du tri sur les manifestations

La gestion des déchets de la manifestation incombe à l'organisateur. Le tri des déchets est obligatoire. Tout bac d'ordures ménagères présenté à la collecte non trié (contenants des déchets recyclables tel que du verre, des bouteilles plastiques, des cartons...) sera facturé :

50€ Net par bac d'ordures ménagère présenté à la collecte contenant des déchets recyclables (verre, bouteilles, cartons...) **ou par bac de tri** présenté à la collecte contenant des déchets non recyclables (verre, déchets alimentaires, ...)

Article 3.3 : Responsabilités et assurance

Pendant toute la période du prêt, le contractant est responsable de tous les dommages causés à l'occasion de l'utilisation des outils composant le Kit Manif. Il incombe au contractant qui emprunte les outils composant le Kit Manif de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et l'intégralité des dommages causés pendant la période de mise à disposition ainsi que de conserver à sa charge les franchises applicables en cas de dommage.

Article 3.4 : Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à, le

Le Président du Sictom Sud-Gironde,
Christophe DORAY

Pour le contractant bénéficiaire,
(Nom - Prénom)

LES GESTES DE TRI

✦ À TRIER ✦

Bouteilles, pots et flacons en verre



Vidés. Inutile de les laver !

✦ À TRIER ✦

Tous les papiers et les emballages



Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !

✦ À TRIER ✦



✦ À JETER ✦





sictOm
sud gironde
Service public des déchets

Plus d'information :
05 56 62 27 70
www.sictomsudgironde.fr

